

Nations Unies



11.

recommandation générale 25 du Comité, pour réaliser l'égalité de participation des femmes et des hommes à la vie politique aux niveaux national, régional et local?

19. Il est noté dans le rapport que le judiciaire est le domaine de gouvernement où les femmes sont le mieux représentées. L'État partie a-t-il procédé à une évaluation des facteurs qui ont permis ce succès et, dans l'affirmative, comment les enseignements tirés de ce domaine peuvent-ils être appliqués à d'autres secteurs et niveaux de gouvernement pour accélérer la réalisation de l'égalité de représentation des femmes?

L'emploi et les prestations sociales et économiques

20. Quelles sont les mesures en place pour contrôler le respect et assurer l'application de la législation du travail afin de mieux protéger les droits des femmes travaillant dans les maquiladoras et les zones franches, ainsi que leur accès à la justice?

21. Le rapport mentionne la situation précaire des employées de maison et le fait qu'elles sont soumises à des dispositions juridiques qui rendent légale la discrimination à leur égard (par. 123; voir également par. 109). Veuillez donner des informations détaillées sur la situation des employées domestiques, notamment sur leur proportion par rapport au nombre total de femmes dans les secteurs structuré et non structuré de l'économie, le type d'emploi et leur statut du point de vue de la nationalité, ainsi que sur tout recours qui leur est ouvert en cas de violation de leurs droits.

22. Le Gouvernement a-t-il pris des mesures pour réformer le cadre réglementaire actuel du microfinancement et du microcrédit depuis la période couverte par le dernier rapport, afin d'accorder un statut spécial aux programmes et projets spécialement conçus pour desservir les femmes, en particulier les femmes chefs de ménage dans un cadre rural (voir par. 180)?

23. Veuillez indiquer les mesures en place pour promouvoir la propriété foncière des femmes et assurer leur capacité de fait de gérer leurs terres lorsqu'elles en sont les seules propriétaires (voir par. 190).

24. Dans ses précédentes conclusions, le Comité s'est inquiété du manque d'informations sur la migration des femmes et des filles, et demandé que des renseignements sur le sujet soient inclus dans le rapport suivant (voir A/56/38, par. 315). Veuillez fournir ces informations, y compris le nombre de femmes et de filles migrantes, leurs principales destinations et les mesures en vigueur pour les informer des risques potentiels.

Les femmes rurales et la pauvreté

25. Veuillez indiquer comment la Stratégie renforcée de croissance économique et de réduction de la pauvreté adoptée en 2001 profite spécifiquement aux femmes des campagnes, en particulier celles vivant dans la misère, y compris les femmes autochtones et les femmes de souche africaine. Veuillez préciser dans la réponse comment le suivi de la mise en œuvre de la Stratégie est assuré.

Le mariage et les relations familiales